

Certificat de conformité du Contrôle de la Production en Usine EN 1090-1:2009+A1:2011

Délivré conformément au Règlement Produits de Construction 305/2011 du Parlement européen et du conseil du 9 mars 2011. Il a été établi que le produit de construction :

Kits de construction à ossature en acier

Mis sur le marché par : **BODARD CONSTRUCTION**
ZA. Sud – CS 20
10 rue de l'océan, La Chapelle Achard
F – 85150 LES ACHARDS

Et fabriqué dans l'usine : **F – 85150 LES ACHARDS**

est soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit ainsi qu'au contrôle de la production en usine ; l'organisme notifié CTICM a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances des **Kits de construction à ossature en acier** mis sur le marché en tant que produits de construction, décrites dans l'annexe ZA de la norme de référence **EN 1090-1:2009+A1:2011** pour le système 2+, sont appliquées et que le produit satisfait à toutes les exigences prescrites dans cette norme.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le **27 août 2013** et demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'organisme notifié de certification des produits.

Référence de la gamme : la description de la gamme est donnée en annexe du présent certificat.

Ce certificat permet au fabricant ou à son mandataire établi dans l'EEE d'apposer le marquage :

Numéro du certificat
1166 – CPR – 0160

Émission du présent certificat, Saint Aubin, le **28 Novembre 2022**



Directeur Certification
Philippe Hostaléry

La validité du présent certificat est confirmée si elle est visible sur le site internet du CTICM

La présente annexe accompagne le certificat de conformité au marquage CE numéro :

1166 – CPR – 0160

Délivré à :

BODARD CONSTRUCTION
ZA. Sud – CS 20
10 rue de l’océan, La Chapelle Achard
F – 85150 LES ACHARDS

Elle définit les **champs couverts** par ce certificat :

- Les performances sont déclarées pour l’Exigence Fondamentale n°1 - Résistance mécanique et stabilité (définie dans l’annexe I du Règlement (UE) n°305/2011)
- Classe d’exécution EXC1 à EXC2 selon la norme EN 1090-2:2018
- Structure en acier pour unités de construction modulaire préfabriquées :

OSIRIS	(m)
Largeur max I600	2,926
Largeur max I60	2,436
Longueur max	6,036
Hauteur max	2,940

BATIX et MULTI	(m)
Largeur max	2,940
Longueur max	6,050
Hauteur max	2,730

JUNIOR	(m)
Largeur max	2,500
Longueur max	5,940
Hauteur max	2,700

Les structures des modules de la gamme **OSIRIS** peuvent être superposées en R+1 et peuvent être juxtaposées.

Les structures des modules des gammes **BATIX et MULTI** peuvent être juxtaposées mais ne peuvent pas être superposées.

Les structures des modules de la gamme **JUNIOR** ne peuvent être ni juxtaposées ni superposées.

- Matériaux de base : Acier de nuance S235 à S355 inclus suivant les normes EN 10025-2, EN 10025-3 et EN 10025-4
Acier de nuance S235 à S355 inclus suivant la norme EN 10346
Profils creux suivant les normes EN 10210-1 et EN 10219-1
- Assemblages soudés ou boulonnés
- Exigences de qualité en soudage par fusion des matériaux métalliques conforme à l’EN ISO 3834-3
- Coordinateur en soudage : M. FREULON Thierry
- Le traitement de protection anticorrosion est réalisé suivant les normes :
 - EN ISO 1461 par galvanisation à chaud
 - EN 10346 par galvanisation par immersion à chaud

CE
1166

Visa : P. Hostaléry

